



Colloque INTERNATIONAL

LANGUES d'EUROPE
ET DE LA
MÉDITERRANÉE

[HTTP://WWW.PORTAL-LEM.COM](http://www.portal-lem.com)

NICE

31 MARS – 2 AVRIL 2005

Politique de multilinguisme dans l'Union européenne

Teresa CONDEÇO*

Le thème de ce colloque est cher à la Commission européenne que je représente ici aujourd'hui. Je suis aussi très heureuse de pouvoir m'exprimer en langue française, langue que j'ai apprise à Lisbonne depuis mes premières années de lycée, et que j'ai rarement l'occasion d'utiliser dans les conférences auxquelles je participe puisque celles-ci se déroulent normalement en anglais, l'incontournable langue anglaise.

Je travaille à la Commission européenne dans l'unité Politique pour le multilinguisme de la Direction générale Éducation et Culture.

Je voudrais aussi vous donner quelques précisions sur les compétences de l'Union européenne, dont les trois grandes institutions sont le Parlement européen, la Commission européenne et le Conseil de l'Union européenne.

Les pouvoirs de la Commission sont définis dans le traité de fondation de l'Union européenne, ses compétences sont définies et limitées à certains domaines, en particulier celui des langues et celui de l'éducation et de l'enseignement.

Dans ces domaines, l'Union n'a pas de compétence. Elle dépend des États membres, et la politique de l'Union dans ces domaines est donc développée en coopération avec les États membres. Le rôle de l'Union dans ces domaines est de stimuler les États membres mais elle ne peut imposer une politique.

Cette introduction est importante puisque je vais vous présenter par la suite ce que fait actuellement la Commission pour l'apprentissage des langues et de la diversité linguistique par ses actions développées au niveau européen mais qui rencontre les limites que je viens de vous exposer.

Notre politique pour les langues date des années 1980 mais celle pour le multilinguisme est relativement récente. Une nouvelle Commission a été créée le 1er novembre 2004, présidée par José Manuel Barroso, et un nouveau Commissaire de nationalité slovaque, Jan Figel, en charge de l'éducation et de la culture, qui a pour la première fois dans son portefeuille la charge du développement d'une politique de multilinguisme dans l'Union européenne. Il a sous son orientation politique les directions générales de traduction, d'interprétation, d'éducation et culture de la Commission, ce qui est nouveau.

Le regroupement de ces directions générales sous le même portefeuille devrait permettre une plus grande cohérence entre les politiques internes et externes de la Commission en matière de langues.

* Administrateur à l'unité « Politiques du Multilinguisme » de la Commission européenne.

Je souhaiterais également souligner que l'Unité politique pour le multilinguisme que je représente ici ne s'occupe pas de la question des langues officielles de l'Union européenne, ni des langues de travail, ni des langues utilisées par les citoyens de l'Union dans leurs rapports avec les institutions européennes.

Mon unité développe une politique de promotion de la diversité linguistique et de sauvegarde du riche patrimoine constitué par les langues d'Europe, et notamment les langues régionales et minoritaires dont je m'occupe particulièrement au sein de mon unité.

Le Président Barroso et le Parlement européen ont encore récemment souligné l'importance d'une Union multilingue et multiculturelle. Ceci représente un énorme défi, mais ouvre également d'énormes opportunités. Pendant longtemps, le multilinguisme a été considéré comme un grand problème, en regard de coût. Il a même été envisagé que l'Union européenne devienne comme une tour de Babel où personne ne serait en mesure de se comprendre, mais le message que le Commission et les nouveaux Commissaires souhaitent faire passer aujourd'hui souligne le caractère plutôt enrichissant et unique d'une Union européenne multilingue de laquelle ses citoyens pourraient se sentir fiers.

Le multilinguisme est étroitement lié aux trois grandes priorités annoncées par la nouvelle commission qui sont : la croissance économique, l'emploi et le dialogue interculturel.

2008 sera l'année européenne du dialogue interculturel.

Promouvoir l'apprentissage des langues est essentiel dans une Europe où la mobilité des travailleurs et des services est en pleine expansion, et pour réussir la stratégie définie à Lisbonne en 2000 qui vise faire de l'économie européenne la plus compétitive du monde en 2010, il est essentiel de développer une Europe de la connaissance basée sur un apprentissage tout au long de la vie, et de dominer les compétences de base, notamment parler et comprendre au moins deux langues étrangères en plus de sa langue maternelle. Ceci est le message actuel de la Commission.

Mais promouvoir une politique de multilinguisme ne se limite pas seulement à promouvoir l'apprentissage de nouvelles langues. Préserver le multilinguisme en Europe vise également à préserver nos identités et nos cultures si riches et diversifiées. La langue est intimement liée à notre identité et touche nos émotions les plus profondes. À l'image de la diversité biologique, la diversité linguistique est un bien précieux, un instrument puissant pour contrarier le risque d'uniformisation et de pensée unique. La connaissance de plusieurs langues, tout le monde le sait, nous est utile pour voyager, pour travailler, pour étudier à l'étranger, et également pour développer nos relations avec nos partenaires commerciaux. Ça s'appelle « Europe de la mobilité du marché intérieur », mais l'apprentissage des langues de l'Europe fortifie également le sentiment d'appartenance à l'Union européenne, et renforce le concept encore abstrait de citoyenneté européenne. La connaissance d'autres langues est également facteur de solidarité et de tolérance, dans la mesure où elle renforce le dialogue avec d'autres cultures internes ou externes à l'Union européenne.

Nous voulons construire une Union européenne unie et pacifique d'où sont exclus le racisme et la xénophobie, et nous croyons que la promotion du multilinguisme contribuera à atteindre cet objectif.

Après cette introduction pour vous situer dans le contexte actuel, je voudrais vous parler du travail développé par mon unité, constituée de 13 personnes dont 9 administrateurs.

Nous avons tous des volets très différents : comme je vous l'ai déjà précisé, personnellement, je m'occupe des langues régionales et minoritaires, j'ai à ma charge le fonctionnement des organismes cofinancés par l'Union européenne, notamment le Bureau européen pour les langues moins répandues et les trois centres Mercator, et donc en vous écoutant hier, j'ai pensé que les centres Mercator pouvaient peut-être contribuer au projet LEM car ils ont beaucoup d'informations et ont acquis un savoir-faire dans le domaine de la législation, de l'éducation et des médias.

La priorité de notre unité pour 2004, 2005 et 2006 reste l'application du plan d'action intitulé « Promouvoir l'apprentissage des langues et la diversité linguistique » publié en juillet 2003, consultable sur le site Europa de la Commission dans les 11 langues officielles de l'Union européenne à 15.

La Commission développe une politique des langues depuis les années 1980, utilisant les ressources financières de programmes de ma direction générale comme Socrates et Leonardo Da Vinci, par exemple. Elle a également financé des projets visant la formation de professeurs de langues, des échanges d'étudiants, le développement de matériaux didactiques.

Entre 1982 et 2000, la Commission a aussi financé environ 500 projets pour promouvoir et sauvegarder les langues régionales et minoritaires, et en 2001, en coopération avec le Conseil de l'Europe, la Commission a organisé l'Année européenne des langues qui a été un immense succès.

Tirant les conclusions de ces initiatives, la Commission a publié en 2003 ce qui est son premier document politique, avec toutes les limites que cela peut comporter, où est développée une stratégie pour la promotion de la diversité linguistique et l'apprentissage des langues pour les années 2004 à 2006.

Dans l'avant-propos du plan d'action signé par l'ancienne commissaire, Mme Viviane Redding, on peut lire : « À l'issue d'une phase de consultation du public, la Commission a conclu que des efforts considérables doivent être consentis pour, premièrement, veiller à ce que chaque citoyen puisse parler deux langues étrangères en plus de sa langue maternelle, deuxièmement, améliorer la qualité de l'enseignement des langues étrangères depuis l'école maternelle jusqu'à l'éducation des adultes, et troisièmement, créer un environnement plus favorable à l'apprentissage des langues dans une Europe mettant pleinement à profit sa richesse linguistique ».

Je tiens à souligner encore une fois que la compétence dans le domaine de l'apprentissage des langues appartient aux États membres, le principe de subsidiarité s'applique donc ici pleinement. Cela veut dire que le rôle de l'Union européenne n'est pas de se substituer aux États membres mais de soutenir et compléter leurs actions. C'est pourquoi la question principale du processus de consultation lancé par la Commission était : « Comment la Commission européenne pourrait-elle stimuler et compléter l'action menée à d'autres niveaux, c'est-à-dire aux niveaux national, régional et local ? »

Le document de consultation sur base des réponses du public a identifié trois grands domaines dans lesquels des actions devraient être menées :

- Étendre l'apprentissage des langues tout au long de la vie à l'ensemble des citoyens,
- Améliorer l'enseignement des langues,
- Créer un environnement plus favorable aux langues.

Le plan d'action qui est en application depuis le premier janvier 2004 s'articule autour de ces trois thèmes.

L'action de la Commission, il est important de le souligner, est appuyée par le Conseil de l'Union européenne et par le Parlement européen. En mars 2002, les Chefs d'États européens réunis à Barcelone ont conclu que l'apprentissage des langues devrait être amélioré et que tous les citoyens européens devraient apprendre au moins deux langues étrangères, et ceci depuis le plus jeune âge.

Le Conseil éducation de février 2002 a demandé, d'un côté aux états membres de prendre des mesures concrètes pour promouvoir l'apprentissage des langues et la diversité linguistique, et d'un autre côté a demandé à la Commission de présenter des propositions d'actions.

Le plan d'action contient 45 propositions d'actions à mener au niveau européen dans la période que j'ai mentionnée.

Ces actions visent à soutenir les actions des États membres à qui incombe avant tout la responsabilité de mettre en œuvre la nouvelle action en faveur de l'apprentissage des langues.

La Commission travaille donc sur l'application du plan d'action avec un groupe d'experts en langues où sont représentés les 25 états membres ainsi que les pays candidats à l'adhésion et la Turquie.

Les actions au niveau européen contenues dans ce document peuvent être regroupées en trois catégories :

- Études et publications
- Conférences
- Programmes de l'Union européenne

Parmi les études publiées et/ou complétées en 2004 et 2005, on peut citer Euro-romosaïc 3 qui s'intéresse en particulier à la situation des langues minoritaires dans les 10 nouveaux États membres. On y découvre par exemple que l'allemand est une langue minoritaire dans 11 États membres. Une étude sur le profil du professeur de langues européen a également été publiée, ainsi qu'une étude sur l'enseignement d'une matière par l'intégration d'une langue étrangère, par exemple l'apprentissage en France de la géographie en anglais, espagnol ou italien, ou dans une langue régionale ou minoritaire, ce qui permet une forte exposition aux langues.

La commission a également organisé au mois de mars 2005 avec l'actuelle présidence de la Commission européenne, le Luxembourg, une conférence sur ce système, et en novembre 2005 à Bruxelles, la Commission organisera une conférence prévue dans le plan d'action sur les langues régionales et minoritaires dans les systèmes d'éducation.

Les objectifs du plan d'action seront poursuivis en modifiant les priorités des programmes de l'Union européenne de façon à ce que toutes les langues puis-

sent être éligibles pour les projets, et bénéficier des ressources financières qui existent dans ce programme.

Je vais maintenant parler du portail web qui est une des actions du plan. Nous prévoyons en 2006 la mise en place d'un portail sur le site Europa de la Commission. Il offrira des informations destinées au grand public concernant l'apprentissage des langues et la diversité linguistique, les langues parlées en Europe, l'intérêt de l'apprentissage des langues, et pour les professionnels des langues, une source d'information ainsi que des modules de formation en ligne pour les enseignants.

Je ne vais pas détailler les 45 actions du plan, mais seulement préciser que la mise en œuvre du plan d'action sera également une priorité en 2006, et que la promotion de l'apprentissage des langues et la diversité linguistique seront reprises dans le nouveau programme de la direction générale éducation et culture qui s'appellera « Apprentissage tout au long de la vie » et s'étendra sur la période 2007-2013.

Pour conclure, je souhaiterais vous communiquer un tableau de la situation des langues dans l'Union européenne selon l'étude Euromosaïc 3.

Ce tableau s'est considérablement enrichi avec l'élargissement de 15 à 25 États membres, faisant passer le nombre de communautés linguistiques de 58 à 138, et couvrant une centaine de langues minoritaires. Cette étude n'inclut pas les langues de migrants, venus de l'extérieur de l'Union européenne. Dans son plan d'action, la commission encourage les états membres à proposer dans leurs établissements scolaires, universités, centres d'éducation pour adultes et entreprises, l'enseignement d'un éventail de langues aussi large que possible, qui devrait également comprendre les langues régionales et minoritaires, les langues des migrants et également les langues des signes.

Pour terminer, je voudrais ajouter qu'on ne peut aspirer à une intégration dans une société si on ne parle pas la langue du pays où on travaille, où on étudie, et c'est pour cette raison que la Commission estime que l'apprentissage des langues est indissociable de la promotion de la diversité linguistique.